



## **Déclaration FNEC-FP FO au CTA du février 2020**

**Monsieur le Recteur,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,**

Le Premier ministre a présenté le projet de loi de réforme des retraites par points devant le conseil des ministres le vendredi 24 janvier.

Au même moment partout en France, plus d'un million de salariés du public et du privé étaient une nouvelle fois en grève et manifestaient pour le retrait du projet de loi Macron-Philippe-Berger.

Il n'y a pas eu de trêve. Toutes les manœuvres pour faire refluer les salariés ont échoué : l'enfumage de l'âge pivot, les concertations sectorielles, les mensonges et la répression n'ont pas entamé la détermination des salariés à obtenir le retrait total du projet de loi. Le nombre de secteurs mobilisés s'étend : les personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de l'opéra, les raffineries, les ports et docks, les avocats, les personnels du Musée du Louvre, les étudiants, les services de nettoyage...

Plus de 60 % de la population soutient la mobilisation. Le rejet s'approfondit.

Le gouvernement est isolé. C'est dans cette situation que le Président de la République a décidé de soumettre son projet de loi au conseil des ministres du 24 janvier.

Malgré de nombreux jours de grève, la détermination des personnels est intacte. Ils refusent les régressions que représentent les contre réformes des retraites comme celles du baccalauréat et de la fonction publique.

Les collègues ont pris connaissance des conclusions du Conseil d'Etat qui estime que les dispositions liées à la revalorisation des enseignants *« sauf à être regardées, par leur imprécision, comme dépourvues de toute valeur normative, (...) constituent une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution »*. La « promesse » du ministre Blanquer d'inscrire dans la loi des garanties pour les enseignants apparaît pour ce qu'elle est : un enfumage, une manœuvre du gouvernement et de ses soutiens, tout comme les circonvolutions autour de l'âge pivot.

De même l'étude d'impact de la réforme des retraites précise que *« dès lors que les impacts du nouveau système seront progressifs et proportionnels à la durée de carrière dans le nouveau système, la revalorisation des primes des enseignants et des chercheurs qui leur permettra de ne pas subir de baisse de pension pourra donc intervenir elle aussi progressivement. Elle portera en priorité sur les générations concernées par le nouveau système et les débuts de carrière »*. Pour la FNEC-FP FO le désaveu cinglant porté par le Conseil d'Etat confirme nos analyses. Cette réforme est une régression sans précédent qu'il convient de combattre. La prétendue revalorisation annoncée par le ministre Blanquer est non seulement insuffisante (48 € brut sous forme de primes pour les débuts de carrière) mais une tromperie dangereuse, puisque un des objectifs du ministre est de modifier le temps de travail et les ORS des enseignants, ce que condamne la FNEC-FP FO.

La FNEC-FP FO condamne le projet de recours au versement de primes sous couvert de prétendue revalorisation. Tout comme les IMP, il ne ferait qu'accentuer l'arbitraire de leur attribution et ne répond en rien à la demande des personnels d'augmentation des salaires. La FNEC-FP FO rappelle sa revendication : l'augmentation de 18 % de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat subies par l'ensemble des personnels depuis 2000.

## **La FNEC-FP FO invite les personnels à poursuivre la tenue des AG et des heures d'informations syndicales pour décider de poursuivre la mobilisation pour obtenir le retrait !**

Depuis le 1er janvier 2020, la mise en place de la nouvelle gouvernance inscrit les recteurs d'académie sous l'autorité du recteur de la région académique. Ce même recteur de région académique pourra disposer d'un droit d'évocation lui permettant de se substituer directement au recteur d'académie. Cette refonte de l'organisation et de la représentation des services de l'EN conduit à faire du recteur de région académique l'interlocuteur unique du président de région et du préfet de région. Cette explosion des cadres porte un double objectif : permettre de nouvelles suppressions de postes par l'abandon de missions.

Ce changement de gouvernance marque une nouvelle étape dans la destruction des services publics nationaux. Comme les autres administrations de l'Etat, l'Education nationale n'est pas épargnée par la réforme territoriale : réforme des rythmes scolaires, baisse drastique des financements régionaux pour les GRETA, fermetures de CIO, transfert des personnels des DRONISEP aux régions.

Sur l'ensemble de ces questions l'administration applique une directive ministérielle en préparant un « accompagnement RH renforcé ». Derrière cet accompagnement se prépare un véritable plan social, en corrélation avec les annonces de suppressions massives de postes de fonctionnaires, la remise en cause des statuts par la loi de Transformation de la FP et la mise en œuvre des dispositifs de rupture conventionnelle.

La FNEC-FP FO condamne ce démantèlement et continuera à combattre toutes les mesures qui dégradent les conditions de travail des personnels.

La FNEC-FP FO revendique :

- Aucune mobilité forcée
- Le maintien de tous les postes, des missions, des services, des établissements
- L'abandon de tous les projets de fusion des académies
- Le retrait des décrets et arrêtés qui mettent en application la territorialisation de l'Éducation nationale

Concernant la réforme du lycée et du baccalauréat, dont nous demandons toujours l'abrogation, ce que nous vivons aujourd'hui, Monsieur le Recteur, avec les épreuves d'E3C, est grave et inacceptable. Oui, il est grave et inacceptable de constater que les personnels et les élèves subissent un tel niveau de pression que certains n'en dorment plus et tombent malades.

Oui, il est grave et inacceptable de constater que de nombreux enseignants, souvent aguerris, malgré tous leurs efforts, ne parviennent pas à faire leur programme tel qu'il devrait être fait pour correspondre aux épreuves du Bac.

Oui, il est grave et inacceptable d'entendre de la bouche de nombreux enseignants qu'ils ont le fort sentiment de maltraiter leurs élèves. Pourtant, si le Ministre de l'EN avait pris la peine d'entendre nos arguments, alors rien de tout cela ne serait arrivé.

Oui, depuis l'année dernière, nous tentons d'expliquer et d'alerter. Nous avons expliqué que ces réformes étaient mauvaises à la fois pour les enseignants et les élèves. Nous pourrions vous redonner encore, et encore nos arguments, mais nous avons maintenant bien compris que, comme pour le projet de réforme des retraites, la seule stratégie que ce gouvernement est capable de développer, c'est celle de rester sourd à toutes les revendications, d'où qu'elles viennent. Le Ministre de l'EN a affirmé sur France Inter le dimanche 19 janvier que « 99,9 % des enseignants étaient d'accord avec lui quand il dit que ce qui compte avant tout, c'est l'intérêt des élèves »...

Oui Monsieur La Recteur, le Ministre a raison. La quasi totalité des enseignants agit avant tout pour ses élèves... Comment comprendre alors que vous ayez autant de difficulté à faire que les épreuves d'E3C se déroulent normalement ?

Comment se fait-il qu'il y ait autant d'enseignants en grève et que vous soyez obligé de convoquer d'autres personnels pour assurer les surveillances, jusqu'à même devoir convoquer des retraités qui découvrent en arrivant qu'ils sont là pour remplacer des grévistes ?

Comment se fait-il Monsieur Le Recteur que vous soyez obligé de menacer de sanctions des enseignants qui pourtant mettent l'intérêt de leurs élèves avant tout ?

Comment se fait-il Monsieur Le Recteur, que des DASEN soient obligés de menacer d'un zéro les élèves qui auraient été absents aux épreuves ?

Comment se fait-il Monsieur Le Recteur qu'aujourd'hui des personnels de direction soient aussi en grande difficulté. Mis en difficulté par des actes commis dans et aux abords des lycées qu'ils ne peuvent pas cautionner. Mis en difficulté par les consignes données d'une très grande fermeté, qui risquent de dégrader fortement et durablement les relations avec les professeurs. Ces personnels sont ainsi pris en étau entre leur rôle de représentant de l'Etat d'une part, leur volonté d'apaisement dans les établissements d'autre part, et la nécessité de maintenir le dialogue avec des équipes avec lesquelles ils travaillent au quotidien pour la réussite des élèves.

Même les fédérations de parents d'élèves vous ont alerté plusieurs fois. Pensez-vous Monsieur Le Recteur que tout cela soit le signe d'une bonne réforme comprise et acceptée par le plus grand nombre ?

Alors bien sûr, vous allez nous opposer le comportement de certains enseignants que vous considérez comment inadapté à la situation, voire inadmissible. Sans vouloir excuser de manière systématique tout ce qui a pu se passer, comment en vouloir à ceux qui avec tristesse ont cru qu'il n'y avait plus que le blocage qui pouvait sauver leurs élèves ?

Oui Monsieur Le Recteur, le mal-être, voire même la souffrance, peut parfois se transformer en colère. Et pour la FNEC-FP FO, le seul responsable de tout cela, c'est le Ministre de l'EN ! En recourant à ces modes d'action, les enseignants ne s'attaquent pas au baccalauréat, ils le défendent. C'est pourquoi la FNEC-FP FO vous demande de mettre fin aux menaces et intimidations et de renoncer à poursuivre dans la voie de sanctions.

Oui nous avons constaté un certain nombre de dysfonctionnements qui rompent avec l'équité entre candidats telle que définie dans l'article L 331-1 du code de l'éducation. Oui, des thèmes de révision précis ont été donnés par des chefs d'établissement notamment dans les académies d'Orléans-Tours et de Toulouse. Ailleurs, certains candidats ont eu droit à la banalisation d'une demi-journée, d'autres ont eu une ou deux heures de battement après les épreuves. Parfois les épreuves n'étant pas simultanées, il y a eu une fuite des sujets sur les réseaux sociaux... Monsieur Le Recteur, vous ne pouvez donc pas considérer que ces épreuves d'E3C se sont déroulées normalement. C'est pour cela que la FNEC-FP FO demande à ce qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des élèves. Nous n'accepterons pas que certains se voient attribué un zéro à une épreuve, ce que certains DASEN de l'académie ont pourtant affirmé dans la presse.

**Nous vous demandons encore une fois l'annulation de la session actuelle d'E3C, et un retour des épreuves anonymes finales afin de retrouver un minimum de sérénité dans nos lycées. La FNEC-FP-FO demande toujours l'abrogation de la réforme du lycée et du baccalauréat.**

Concernant l'ordre du jour de ce CTA, nous interviendrons au fur et à mesure. Toutefois, dans cette déclaration liminaire, nous souhaitons :

- Dénoncer la disparition du paritarisme via les lignes directrices de gestion dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique ;
- Faire remarquer que l'arrivée de plus de 1500 élèves dans le second degré conjuguée avec la suppression de 33,66 postes pour la rentrée 2020, aura pour conséquence une dégradation significative des conditions de travail des enseignants et provoque déjà des situations très difficiles pour les très nombreux collègues touchés par les suppressions de leurs postes.

La FNEC-FP FO tient à dénoncer fermement le coup porté à l'Enseignement Professionnel dans l'Académie de Toulouse en total contradiction avec les annonces du Rectorat et Ministère par :

- la diminution des offres de formation en GA, menée à un tel rythme que l'objectif fixé de 417 places sera atteint bien avant 2022 et ce sans tenir compte de la réalité du terrain ;
- les transformations inexpliquées et inexplicables telles que les sections de MEI en SN au Lycée D'Artagnan de Nogaro alors que les emplois en MEI existent ;
- l'abandon de la formation initiale au GRETA pour ouvrir une section de maçonnerie en prépa-apprentissage au LP du Garros à Auch;
- la réduction de 30 offres de formation en Electrotechnique (-24 à Guynemer, - 6 à Clément Ader) alors que les professionnels se plaignent de la pénurie et voudraient recruter aussi dans ce domaine ;
- la destruction de la spécificité du LP Gabriel Péri en fermant une section porteuse de l'établissement et en réduisant la capacité d'accueil des métiers de la mode

En tout, ce sont 156 offres de formations publiques en Enseignement Professionnel malgré la communication du Ministère, dont seront privés les jeunes à la rentrée scolaire 2020. Le Rectorat et les chefs d'établissement, pour diminuer l'effet de ces pertes de places offertes aux élèves issus de 3<sup>ème</sup>, annoncent que ces diminutions seront compensées par l'ouverture de place de BTS. Comme si l'orientation post bac pouvait compenser la pénurie de place pour les élèves issus de 3<sup>ème</sup>.

Pour les plus jeunes encore, et surtout pour celles et ceux qui sont en grande difficulté scolaire, celles et ceux qui sont en SEGPA, c'est pire : 6 heures ou 12 heures d'enseignement professionnel en moins dans les DG présentées niant ainsi l'efficacité de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ! Le FNEC-FP FO dénonce cette manœuvre qui consiste à récupérer des moyens au détriment de ces élèves très défavorisés. Pour respecter ce que disait notre 1<sup>er</sup> Ministre devant le sénat le 28 mai 2019 « je tiens beaucoup au dispositif des SEGPA. Il est hors de question de l'affaiblir », FNEC-FP FO exige que le Rectorat intervienne pour que soient rendus les moyens aux SEGPA et soutient les collègues qui exercent consciencieusement leur métier dans des conditions déjà très difficiles.

Dans tous les domaines, réforme des retraites, moyens pour la rentrée 2020, refus de la fusion des académies de Toulouse et de Montpellier, les revendications des personnels sont légitimes.

Sur la réforme des retraites, le ministre lui-même, après avoir dénoncé les prétendus calculs inexacts de notre fédération, a finalement reconnu que cette réforme aurait des incidences très importantes sur le niveau de pension des personnels de l'Éducation nationale et a promis des mesures afin d'en limiter les effets, promesses dont l'engagement est considéré par le Conseil d'État, nous l'avons dit précédemment, comme contraire à la Constitution.

Les personnels ont donc raison de se mobiliser pour défendre leur pouvoir d'achat quand ils seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite, ils ont raison de se mobiliser pour défendre un système basé sur la solidarité entre les générations et entre les différentes catégories de salariés. Les personnels ont raison de revendiquer des moyens leur permettant d'accomplir leurs missions au service des usagers.

Puisque les personnels ont raison, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de n'opérer aucune retenue sur les traitements des collègues.

Je vous remercie de votre attention.